

le

Cerf-volant

Bulletin municipal de Saint Benoit la Forêt

Chers bénédictins

Dans un contexte international et national inquiétant, il est impératif de nous recentrer sur ce lieu unique qu'est notre commune.

Il est de notre responsabilité à tous de préserver la qualité de vie dont nous avons la chance de profiter et de transmettre cet héritage aux générations futures.

Cette année, nous entreprendrons la restauration du clocher de notre église, symbole de notre identité et de notre histoire. Pour mener à bien ce projet, nous solliciterons votre soutien financier en collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Votre générosité contribuera à l'avenir du village.

Dans ce lieu où il fait bon vivre, je vous encourage également à préserver notre qualité de vie, en respectant les règles de bon voisinage et en participant activement à la convivialité du village, nous renforçons ainsi notre cohésion sociale et notre attachement à St Benoit la Forêt.

Comme l'a si poétiquement évoqué la chanson fredonnée lors de la cérémonie des vœux : "Je vous souhaite tout le bonheur du monde et que quelqu'un vous prenne la main. Que votre soleil éclaire l'ombre, qu'il brille d'amour au quotidien".

Bien à vous.

Didier Guilbault

Retenez ces dates ...

Repas des aînés

[08 mai]

Coupon réponse à renvoyer avant le 19 avril

Troc plantes

[24 mai]

Venez échanger vos graines, plantes, vivaces...

Fête de la musique

[21 juin]

Pourquoi pas à St Benoit...

Fête de la musique



Pourquoi pas une fête de la musique à St Benoit la Forêt ?

Vous souhaitez vous produire ? Quel que soit votre niveau, votre âge (enfants, adultes), votre style, nous vous proposons de venir sur scène pour partager votre passion à l'occasion de la prochaine fête de la musique.

Pour réussir ce pari il faut un minimum de volontaires, afin de nourrir musicalement notre jolie commune le 21 juin de la fin d'après-midi au soir ...

Vous êtes intéressé ?

Vous pouvez contacter René Daudin au 06 30 15 71 11 ou rené.daudin@orange.fr



L'année 2023 en images !



Cérémonie du 8 mai 45



Repas des aînés



Remise des livres de fin d'année



Concours photos



Fête de la chasse



Ciné d'été



Nouvelle saison de football



Décorations de Noël

Un bénédictin centenaire...

Le vendredi 16 juin 2023 à l'heure de l'apéritif, le maire de St Benoit, Didier Guilbault, accompagné des adjoints Jean Charles Carré, Roger Aupetit et de Sylvie Jailloux conseillère municipale proche de Mr et Mme Gasnier, sont allés à leur domicile pour fêter cette occasion exceptionnelle, le centième anniversaire de Maurice Gasnier !

Maurice, né le 16 juin 1923 à Rigny Ussé, vit avec son épouse à St Benoit la Forêt depuis 1959, date à laquelle aucun des invités du jour n'était né....

Reine et Maurice, mariés depuis 70 ans, ont fêté leurs noces de platine en 2017, entourés de toute leur famille. Le champagne a coulé à cette occasion et la dégustation de petits fours fut l'occasion pour Maurice de démontrer, une fois de plus, combien sa mémoire était vive et sans faille.

Il cita le nom de ses 3 enfants, de ses 4 petits-enfants, de leurs activités professionnelles ainsi que des 6 arrière petits-enfants. Avec la même acuité, il retraça sa jeunesse, son activité de guide bénévole au château de Rigny Ussé et sa carrière professionnelle au Centre Hospitalier de St Benoit la Forêt de 1954, période de construction de l'hôpital, à 1983, date de son départ retraite... Il y a quarante ans.

Maurice est intarissable et son propos est systématiquement émaillé de nombreuses anecdotes et toujours avec l'humour qui le caractérise et le petit clin d'œil complice qui l'accompagne.

C'est avec le souci du détail et des dates que le couple nous raconte également leurs nombreux voyages : en Europe, dans les pays du Maghreb, aux USA, en Californie et en Amérique du sud, au Pérou, Bolivie ou en Equateur, sans oublier l'Asie et la Chine !

Le secret de la mémoire du couple : une partie de scrabble chaque jour et le plaisir à évoquer la vie à deux.

C'est un moment privilégié que Maurice et Reine ont offert à leurs visiteurs en leur racontant leur magnifique parcours de vie commune.

Malheureusement Maurice Gasnier est décédé le 19 octobre 2023, quelques mois après son centième anniversaire.

Reine et lui habitaient St Benoit depuis près de 70 ans, et ils participaient toujours avec plaisir aux animations et festivités communales.

Nous garderons de Maurice le souvenir d'un homme affable, d'une vive intelligence et possédant une mémoire infailible.



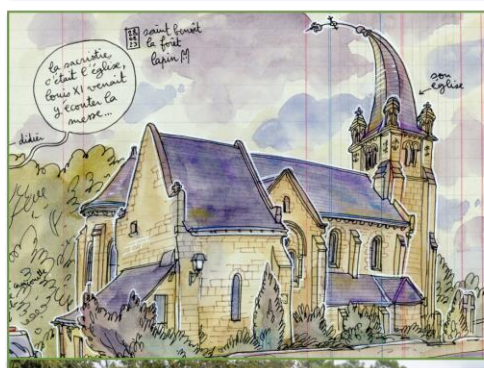
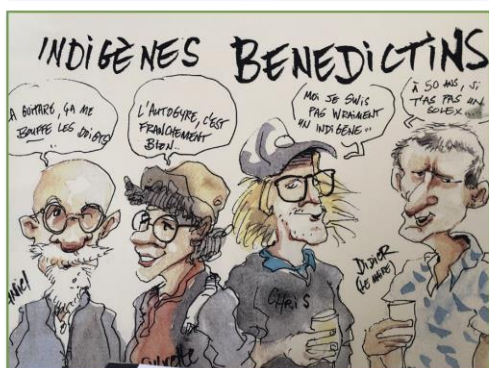
« Croq and Mob » à St Benoit...

Sept dessinateurs en mobylette en vadrouille

Pour la deuxième édition de Croq and Mob en Rabelaisie, du 28 août au 1er septembre 2023, sept dessinateurs ont parcouru notre communauté de communes en mobylette, pour immortaliser en dessin son patrimoine et ses habitants.

Le convoi pétaradant de sept mobylettes a démarré à St Benoit et, pendant une semaine, les dessinateurs et dessinatrices, Cat Gout, Vero Bene, Emdé, Tazab, Lolmede, Simon Hureau, Lapin et leur mécano Xavier, ont parcouru nos hameaux à vive allure, au guidon de leurs mobylettes, en croquant trognes, paysages, sourires, rencontres et moments de partage.

Les dessins réalisés durant la semaine par les artistes ont été présentés à Huismes le samedi 2 septembre. Un carnet constitué des différents dessins réalisés lors de cette semaine chinonaise a ensuite été publié. « C'est un superbe livret pour ceux qui voudraient découvrir le territoire, mais aussi pour ceux qui y habitent, estime Lapin. Comme on ne vit pas ici, on voit davantage la beauté et l'intérêt d'un patrimoine qui pourrait paraître anodin. »



Quelques rappels



TROUBLES de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Les troubles de voisinage peuvent être sonores, olfactifs et/ou visuels. La loi est claire, concernant les bruits. Les nuisances sonores, quelles soient de nuit ou de jour, sont préjudiciables au “vivre ensemble” qu’elles émanent d’une personne, d’un animal ou d’une installation.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils, telles que tondeuses à gazon,

tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc. dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l’homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu’aux horaires suivants :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00



Nous vous rappelons que le brûlage à l’air libre des déchets verts est strictement interdit (arrêté préfectoral n°2013-322-0020 du 18 novembre 2013).

Le brûlage des déchets verts peut être à l’origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l’environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d’incendie.

Des solutions alternatives existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets (déchetterie).



Après plusieurs années de prévention et d’information, sachez que la PMI est dorénavant autorisée à verbaliser !

Aide à l’achat d’un composteur bois

La CC CVL propose une aide à hauteur de 15€ pour les ménages qui souhaitent se doter d’un composteur bois auprès du SMICTOM, avec un reste à charge de 10€.

Les composteurs en plastique ne sont pas subventionnés.

Renseignements sur le site www.smictom.com ou par téléphone au 0800 196 595

Une aide financière existe aussi pour les récupérateurs d’eau pluviale. Voir sur site CC CVL : www.chinon-vienne-loire.fr

**Recyclez.
Réutilisez.
Économisez !**



Bénéficiez d’une aide pour l’achat de composteurs en bois et/ou de récupérateurs d’eau.

PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL
2021-2024
Infos : chinon-vienne-loire.fr

Energies Renouvelables et collecte déchets



Du 9 au 23 février donnez votre avis

À la suite des réunions publiques organisées à la fin du mois de janvier par la CC CVL pour présenter le contenu de la nouvelle loi et le potentiel en énergies renouvelables par commune, une consultation publique en ligne sera ouverte pour recueillir les avis et remarques des habitants.

À partir du 9 février, sur : www.chinon-vienne-loire.fr les cartes répertoriant les zones identifiées par les communes comme « zone d'accélération de production d'énergies renouvelables ».

Chaque habitant pourra ainsi prendre connaissance des zones identifiées par sa commune et faire connaître son avis sur les choix proposés en répondant au questionnaire en ligne.

Ces réponses seront ensuite transmises aux communes pour qu'elles puissent prendre connaissance des remarques émises dans le but de délibérer, d'ici à fin mars, sur les zones définitives susceptibles d'accueillir des infrastructures de production d'énergies renouvelables.

Quelques précisions sur la collecte de nos déchets

- Depuis le 1er janvier 2023 tous les emballages sont à déposer dans le sac jaune ou le bac jaune pour être ensuite valorisés.
- Dans le bac jaune des points de regroupement, les déchets ne sont pas déposer en sac afin d'optimiser la place dans les bacs.
- Les points de regroupement sont destinés à collecter les déchets d'un nombre de foyers à proximité, ils sont dimensionnés à cet effet. Les habitants collectés en porte à porte, à l'aide du sac jaune, ne doivent pas déposer ce dernier dans un point de regroupement.
- Les emballages en verre, matériau qui se recycle à 100% et à l'infini, sont à déposer dans les conteneurs à verre. Il est important, pour des raisons de sécurité, d'hygiène, de respect des agents, de déposer bouteilles, bocaux et pots dans le conteneur et de ne pas les abandonner au sol dans des sacs.
- Les gros cartons de livraison, sont à déposer en déchetterie.
- A St Benoît la Forêt, les biodéchets (épluchures de légumes, déchets verts) sont simples à traiter il suffit de les déposer dans un composteur à acquérir auprès du SMICTOM du Chinonais ou bien à fabriquer soit même, les poules participent également à la réduction de ce type de déchets.
Aux Petites Landes et aux Pins, des composteurs collectifs ont été installés à l'été 2023. Attention seuls les déchets biodégradables doivent y être déposés !



Le spectacle musical des CE2/CM1

Cette année, nous participons à un projet musical sur le thème de l'Île au trésor, qui rassemble plusieurs écoles : Rigny-Ussé, Saint-Benoît-la-Forêt mais aussi Seuilley, Marçay et la classe de 6ème du collège Saint-Joseph de Chinon.

Au total, les élèves de neuf classes, âgés de 6 à 12 ans, chanteront, répartis en deux chœurs... et accompagnés par un orchestre, une harmonie ! C'est un compositeur de jazz, Fidel Fourneyron, qui a écrit la musique et les paroles à partir de l'œuvre de Robert Louis Stevenson.



Nous avons lu le roman en classe, travaillé sur les pirates, et Xavier Reneaux, notre intervenant musical, nous apprend à chanter les chansons. Nous nous retrouverons tous pour une répétition générale le vendredi 12 avril après la classe. Le spectacle aura lieu le dimanche 14 avril 2024 à l'Espace Rabelais de Chinon.



Les élèves de la classe CE2-CM1 de Mme Charrier



Les élèves de la classe de CM2



« WATTY à l'école »

Cette année, les élèves de l'école ont participé au programme « Watty à l'école » pour les sensibiliser aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique. Les élèves ont abordé les thèmes de l'énergie et des écogestes possibles afin d'adopter des comportements écoresponsables.

Dans le cadre de ce programme, les élèves de la classe de Mme Sautejean participent à un concours artistique organisé par l'association écoCO2 en charge du projet.

Voici l'œuvre qui a été retenue pour représenter l'école de Saint Benoit la Forêt.



Travaux rénovation de l'église

Fondation du patrimoine

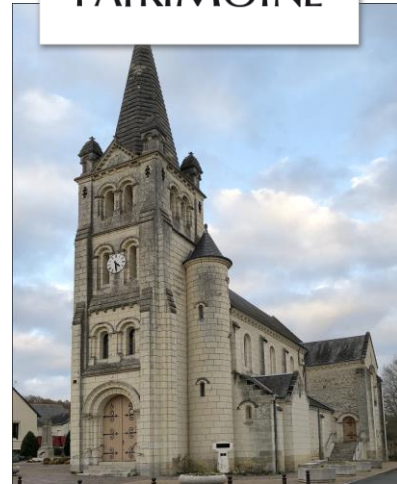
La Fondation du patrimoine a reçu de l'État la mission de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité, c'est-à-dire le patrimoine rural (maisons typiques, moulins, lavoirs, etc.), le patrimoine religieux (églises, chapelles, etc.) et le patrimoine industriel (anciennes usines emblématiques, etc.). En effet, ce patrimoine de proximité n'est la plupart du temps ni classé (intérêt national) ni inscrit (intérêt régional), et n'est donc pas protégé.

La Fondation du patrimoine identifie les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, sensibilise les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration et aide au financement des projets (mobilisation des différents acteurs, octroi du label, levée de fonds par mécénat, collecte publique ou financement direct).

FONDATION



DU PATRIMOINE



www.fondation-patrimoine.org

Financement participatif ou collecte publique

La Fondation du patrimoine engage des campagnes de collectes publiques, appels aux dons pour financer des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif. Les dons collectés par ces campagnes sont affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Ils ouvrent droit à des réductions d'impôts pour les donateurs.

La fondation attribue sur ses fonds propres des aides complémentaires aux collectes les plus mobilisatrices.

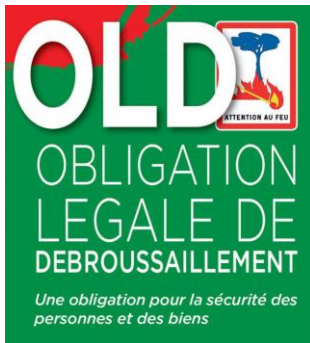
Lorsque nous entreprendrons la restauration du clocher de notre église, nous solliciterons votre soutien financier en collaboration avec la Fondation du patrimoine.

Votre générosité contribuera à l'avenir du village !



Infos en vrac

OLD : Obligation Légale de Débroussaillage



Le débroussaillage (ou débroussaillage) consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer le risque d'incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...) et de supprimer broussailles et ronciers.

Cette opération doit être réalisée autour de toute construction sur un rayon de 50 mètres. Pour plus d'information, vous pouvez contacter la mairie ou la préfecture.

Si l'opération de débroussaillage qui vous incombe s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que le débroussaillage va aussi concerner son terrain et lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération.

L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Vous pouvez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge. Si vous n'avez pas obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain voisin, vous devez en avvertir le maire.

Vidéosurveillance

La mairie vous informe de la présence d'alarme et de zones vidéoprotégées sur plusieurs bâtiments communaux, depuis mi-janvier, à une vague de cambriolages et actes de vandalismes. Cette vidéoprotection fait l'objet d'un affichage permanent sous forme de panneaux apposés à l'entrée et dans les zones vidéoprotégées. Ils comportent le pictogramme d'une caméra et mentionnent les coordonnées du point de contact (mairie) auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser.



Randos déchets

Depuis plus d'une année maintenant, chaque mois, des Bénédictins aux côtés d'élus se retrouvent pour randonner tout en ramassant les déchets jetés aux bords des routes et sentiers. Ces déchets sont très souvent les mêmes: bouteilles en verre, plastique, aluminium, jeux à gratter, mégots...qui n'ont rien à faire dans l'environnement que nous essayons de préserver. Vous pouvez nous rejoindre, pour 1 heure ou plus, selon votre disponibilité. Le rendez-vous est fixé à 9h 30 en mairie pour un café avec petits gâteaux avant le départ.

Voici le calendrier « Rando-déchets » 2024

17 février - 16 mars - 13 avril - 18 mai - 15 juin - 14 sept. - 12 oct. - 16 nov. - 14 déc.



Bientôt une offre de transport en commun renforcée !

En parallèle du covoiturage, la communauté de communes va, partir de septembre 2024, construire une nouvelle offre pour les transports en commun, adaptée au quotidien des habitants.

Les transports en commun dans le Chinonais s'articuleront autour de deux axes. D'une part, une nouvelle ligne de bus régulière entre l'hôpital / Chinon / Beaumont-en-Véron / Avoine / Port Boulet va structurer les déplacements vers les principaux pôles du territoire.

Elle remplacera les services actuels du Sitravel. D'autre part, un transport à la demande va démarrer, lui aussi, en septembre 2024 pour desservir l'ensemble du territoire en dehors des trajets de la future ligne régulière.

Bus

La nouvelle ligne desservira donc les principaux bassins d'emploi et de vie du territoire. Elle assurera un cadencement bien plus important que l'offre actuelle avec un bus toutes les 30 mn aux heures de pointe, le matin et en fin de journée. Le conseil communautaire a validé ce principe le 4 juillet dernier, actant ainsi la montée en puissance de la compétence mobilité que Chinon Vienne et Loire a fait le choix d'assumer depuis 2021.

Transport à la demande

Les secteurs ruraux bénéficieront eux aussi d'innovations. Un dispositif de transport flexible, adapté aux besoins de chacun, va être mis en service grâce au transport à la demande. Les habitants pourront réserver à un voyage depuis leur position vers un espace d'activité (gares, hôpital, professionnels de santé, centres-villes, zones d'emplois, centrale nucléaire, commerces...). Les réservations s'effectueront jusqu'à 2heures avant via une application ou la centrale d'appels de la future maison de la mobilité.



Mobilité : une aide au covoiturage !

C'est une solution alternative en plein essor pour favoriser la mobilité, notamment en zones périurbaine et rurale, limiter le recours à la voiture en solo et faire des économies. La communauté de communes s'engage, depuis le 1er octobre, pour encourager le covoiturage.

Chinon Vienne et Loire accélère en faveur du covoiturage. Cette tendance émergente répond à bon nombre d'enjeux en termes de mobilité d'abord, mais aussi de diminution d'émissions de CO2 et d'économie. Pour développer cette pratique, la communauté de communes propose une incitation financière pour les conducteurs comme les passagers.

Un fonctionnement simple et accessible à tous

Depuis le 1er octobre, elle s'appuie sur l'application numérique déployée par BlaBlaCar Daily, un spécialiste du covoiturage qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux autres territoires. La plateforme met en relation des personnes ayant des horaires et des déplacements domicile-travail similaires et leur propose de covoiturer, comme passager ou conducteur.

Ce service offre l'avantage de partager un trajet, sans échange direct d'argent. Toutes les transactions s'effectuent sur sa plateforme numérique sécurisée. Grâce à l'application, les usagers bénéficient aussi d'une garantie de transport de secours en cas d'annulation.

Un coût modique de 0,50 € pour les passagers

L'intervention de la communauté de communes permet de subventionner les usagers du service. Un conducteur perçoit ainsi au minimum 2 €, en fonction des kilomètres parcourus. Quant au prix du trajet pour le passager, il se limite à 0,50 €.

Cette solution est valable pour les trajets au-delà du territoire communautaire, par exemple un déplacement à Tours ou Azay-le-Rideau, BlaBlaCar Daily rayonnant sur une large aire géographique.

Plus d'infos : blablacardaily.com



Comment ça marche ?

La démarche est simple et accessible à tous les habitants du territoire de la communauté de communes. Il suffit de s'inscrire sur le site BlaBlaCar Daily ou de télécharger l'application et de se laisser guider.

• POUR LE CONDUCTEUR

- >> Renseigner le trajet en mentionnant les points de passage ;
- >> Indiquer ses horaires et les jours durant lesquels il souhaite covoiturer ;
- >> Il peut alors être contacté par de potentiels passagers ou les contacter directement ;
- >> Il n'est pas nécessaire de souscrire à une assurance supplémentaire, l'assurance civile permettant la couverture.

• POUR LE PASSAGER

- >> Renseigner son lieu d'origine, sa destination et son planning pour des trajets récurrents ou occasionnels. L'application lui propose alors des conducteurs qui répondent à son besoin ;
- >> Il peut contacter un conducteur ou être contacté ;
- >> Les mineurs peuvent covoiturer en étant accompagnés d'un utilisateur majeur de l'application ;
- >> Les 10 premiers trajets sont gratuits et intégralement pris en charge par l'application.

Le territoire à l'heure de l'olympisme

Alors que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris se profilent à l'horizon, Chinon Vienne et Loire se mobilise depuis 2021 pour faire partager au plus grand nombre d'habitants l'élan autour du sport pour tous.



© CC BY

Sur un territoire labellisé Terre de jeux par le comité d'organisation Paris 2024, une équipe du service des sports spécialement dédiée est en place et propose des animations régulières. Elle lance aussi bien des invitations au grand public qu'aux scolaires.

Le programme 2023/2024 s'annonce dense jusqu'aux JOP avec, par exemple, la poursuite des actions dans les écoles en milieu rural et la mise à disposition de kits sportifs, la Semaine olympique et paralympique début 2024 pour les écoliers de la communauté de communes, la Journée mondiale de l'olympisme en juin 2024, le lancement des Olympiades culturelles, la dotation par la CC CVL d'une table de tennis de table extérieure aux 19 communes membres...

Des délégations olympiques étrangères à Avoine ?

Par ailleurs, deux équipements communautaires ont été retenus comme centre de préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques (JOP). En clair, des équipes étrangères qualifiées pour l'événement pourraient établir leur camp de base dans le Chinonais avant les compétitions officielles.

La salle de gymnastique à Beaumont-en-Véron et le complexe de football à Avoine ont été choisis pour la qualité de leurs infrastructures sportives, la capacité d'hébergement et la proximité avec Paris.

Des athlètes locaux aux JOP ?

Enfin, sur le terrain purement sportif, la gymnaste locale Kaylia Nemour a décroché sa qualification pour disputer les JO de Paris début octobre ! Elle défendra les couleurs de l'Algérie. Le rêve est encore permis pour Carolann Héduit, son équipière au club d'Avoine-Beaumont. Quant à Maëly Chevallier, la nageuse paralympique chinonaise triple championne du monde de sport adapté, elle a des chances de rejoindre l'équipe tricolore.



Un label « territoire engagé pour la nature »

La communauté de communes est reconnue jusqu'en 2025 en tant que « Territoire engagé pour la nature ». Un engagement à continuer à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'action afin de préserver les écosystèmes locaux ainsi que les espèces qui en dépendent.

Depuis maintenant plusieurs années, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire met en œuvre des actions en faveur de la restauration des milieux aussi bien aquatiques (trame bleue) que naturels (trame verte), tout en prenant en compte le volet biodiversité. Cette ambition va encore être consolidée et élargie durant les trois prochaines années grâce à la nouvelle reconnaissance décernée par le collectif régional Centre-Val de Loire.

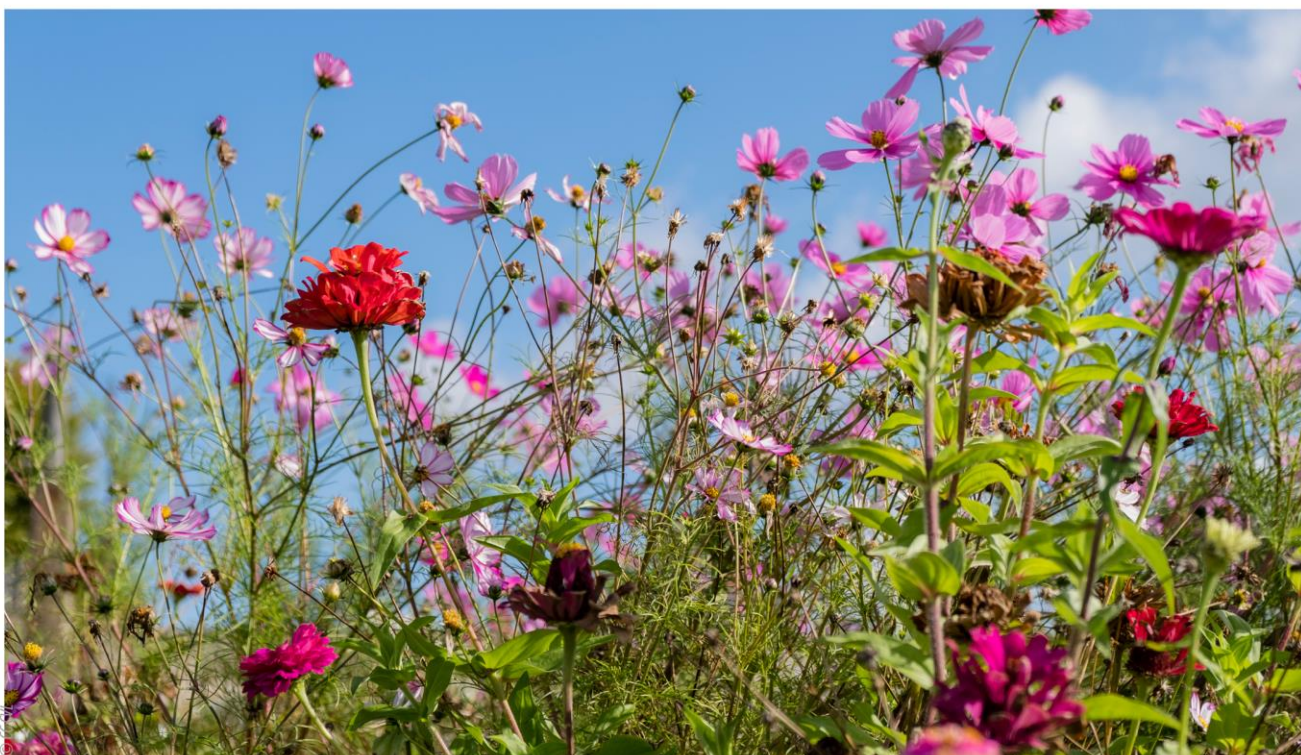
L'objectif de la collectivité à travers cette reconnaissance est de structurer et valoriser l'ensemble des actions menées depuis plusieurs années et mais également les actions à venir en matière de protection de la biodiversité.

Concrètement, cela se traduit par :

- Faire reconnaître et inscrire des milieux naturels remarquables du territoire en Espaces Naturels Sensibles et s'engager en tant que gestionnaire de ces sites pour les restaurer et les protéger
- Accompagner techniquement et financièrement les communes membres, les agriculteurs mais également les particuliers afin de conforter les réseaux de corridors écologiques

à l'échelle du territoire (plantation de haies, création et restauration de mares et de jardins de pluies ...)

- Développer et proposer chaque année un programme d'éducation à l'environnement auprès des scolaires du territoire animé par le CPIE TVL. Ce projet permet chaque année à plus de 1000 élèves du territoire de bénéficier de ces animations.
- Participer à la sensibilisation des habitants du territoire sur les enjeux de préservation des milieux naturels, des paysages et aux enjeux de développement durable via également un accompagnement du CPIE TVL (organisation de chantiers bénévoles, conférences, ateliers...)
- S'engager dans une charte visant à limiter les espèces exotiques envahissantes sur le territoire et à mettre en place des mesures de gestion adaptées.
- Renforcer les connaissances notamment sur les zones humides, et mettre en place des actions permettant la restauration de ces réservoirs de biodiversité (Bocage du Véron, inventaire des zones humides sur la commune de Chouzé sur Loire)
- ...





Fleurissement de la commune



Lors du jury d'harmonisation de la Société d'horticulture de Touraine, qui s'est tenu le 25/07/2023, notre commune a été sélectionnée pour prétendre à recevoir la 1ère fleur, après les 4 pétales reçus l'année précédente.

Voici quelques points, au delà du fleurissement, que le jury a apprécié en visitant notre commune : les actions en faveur des ressources naturelles avec la tonte différenciée, la fauche tardive, les deux citernes de 10 000 litres de récupération des eaux de pluie, le compost des déchets de cantine, la récupération des chrysanthèmes replantés ensuite au cimetière, la création d'un verger participatif.

Le jury passera à nouveau en juillet 2024 afin de confirmer la présentation de notre commune à la première fleur.

Si vous souhaitez accompagner le fleurissement communal et participer au concours des maisons fleuries 2024, voici en quelques mots son organisation :

Vous pouvez concourir pour l'une des catégories suivantes :

- Fleurissement avec Jardin
- Fleurissement des murs, balcons, et façades
- Fleurissement des cours et jardinets (50-70 m²)

avec pour chaque catégorie, une bonne visibilité de la rue.



Le jury communal composé de 3 élues et des agents municipaux sélectionnera, au mois de juin, les deux maisons les plus fleuries de la commune.

Les lauréats recevront un prix qui sera remis à l'occasion des vœux à la population en janvier 2025.

Les coordonnées des propriétaires des deux maisons les mieux fleuries de la commune seront communiquées au jury départemental lors de sa venue en juillet pour le concours des villes et villages fleuris.

Courant octobre, une remise des prix sera organisée par la Société d'horticulture de Touraine.



Ci dessous, bulletin de participation à renvoyer en mairie au plus tard le 15 mai 2024

Concours des maisons fleuries de Saint Benoît la Forêt 2024

Nom : Prénom :

Adresse :

- Catégories :
- Fleurissement avec jardin
 - Fleurissement des murs, balcons, et façades
 - Fleurissement des cours et jardinets (50-70 m²)

Signature :





Troc de grains et de plantes le 24 mai

Le jardin est un plaisir, l'aménager, le fleurir peut représenter un budget non négligeable. Fonctionnant sur le principe de l'échange entre particuliers notre troc est l'occasion d'échanger vos graines, semences, plantes, plants de légumes et de fleurs, mais aussi vos boutures et vivaces.

Ce rendez-vous sera aussi l'occasion de partage entre jardiniers, d'échange de conseils pour le plaisir de tous et l'embellissement de nos jardins.

Quelques conseils pour être prêt pour le jour J :

- Anticipez et préparez les plantes à échanger plusieurs semaines ou mois à l'avance
- Fournissez le maximum d'information
- Soignez le conditionnement et le transport
- Prévoyez des cagettes ou des cartons pour le transport à l'aller et au retour!

Petit futé

Le Petit futé s'est intéressé au "Pays de Chinon" avec sa première édition parue en mai dernier. Il présente la destination, inspire les visiteurs et suggère des découvertes.

Ses 192 pages sont consacrées à notre territoire.

"Le Chinonais rivalise d'attraits et de charme, qu'il s'agisse de sites naturels, des châteaux, des édifices religieux ou des villages préservés qui marquent le paysage".

Les auteurs vantent la qualité de nos hébergements, les savoirs-faire gastronomiques et viticoles, les divertissements sportifs et culturels. Le village de Saint Benoit la Forêt "pittoresque à l'environnement forestier" est mis en avant. On y trouve notamment la description des activités accrobranche de "Saint Benoit aventure", les prestations œnologiques proposées par "Une autre cave", les sorties hippologiques organisées par "Les attelages de Saint Benoit" et les particularités du "Domaine des forges".

La communauté de commune Chinon Vienne et Loire est à l'origine de cet ouvrage destiné, autant aux visiteurs touristiques, qu'aux habitants du territoire. Il met en valeur et fait la promotion de pépites et des bonnes adresses. Il fait la part belle à des personnalités, ancrées localement qui témoignent et expriment leur attachement à la valorisation du territoire. Il est à retrouver dans toutes les bonnes librairies.

